

de la Communication, des Grands
Travaux et du Bicentenaire

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture,
de la Communication, des Grands
Travaux et du Bicentenaire

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment son article 14 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 88-823 du 18 juillet 1988 relatif aux attributions du Ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire ;

VU l'arrêté préfectoral du Gard, en date du 16 septembre 1986, portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques " d'éléments de la partie instrumentale de l'orgue du Temple protestant à SOMMIERES (Gard)";

VU l'avis de la commission supérieure des monuments historiques (V° section) du 10 mars 1989.

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDERANT que la conservation de l'orgue du Temple protestant à SOMMIERES (Gard) présente un intérêt public au point de vue de l'histoire de la musique et de l'art de la facture des orgues à cylindres au XIX° siècle.

A R R E T E :

Article 1er - L'immeuble par destination ci-après désigné est classé parmi les monuments historiques :

30 - Gard - SOMMIERES - Temple protestant ou
ancienne église des Cordeliers

Partie instrumentale de l'orgue à cylindre, oeuvre du facteur Nicolas-Antoine LETE (1840), de sa collection de 6 cylindres en bois à 10 positions et de son mécanisme.

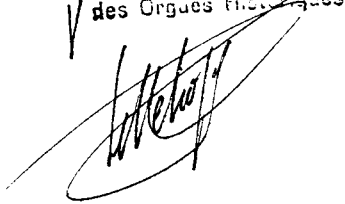
Article 2 - Le présent arrêté remplace et annule l'arrêté préfectoral du Gard du 16 septembre 1986 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques d'éléments de la partie instrumentale.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune, propriétaire et à l'affectataire, intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

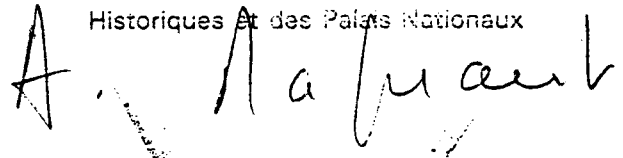
Fait à Paris, le 16 AOUT 1989

POUR AMPLIATION :

Le Chef du Bureau
des Orgues Historiques



Le Sous-Directeur des Monuments
Historiques et des Palais Nationaux



Anne MAGNANT